

## COMMUNE DE REMELFING

### REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE 31 AOUT 2020

Etaient présents sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire suite à l'invitation du 21 août 2020 adressée à tous les Conseillers Municipaux et à la Presse et affichée :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : BLAZY Virginie, SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, NONN Alex, MULLER-LOTTIAUX Clarisse, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, DE ZORZI Amanda, RAYMOND Benoît, JUNG Bernard, LOHMANN Etienne, MALLICK-HODY Nadine

Absents excusés :

M. BRANSTETT Pascal a donné procuration à M. SCHMIT Daniel

M. SCHROEDER Stéphane a donné procuration à Mme ROTH Lucile

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour), Mme FRANCOIS Sandrine comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2020

Après lecture du compte-rendu de la séance du 30 juin 2020, le Conseil Municipal l'adopte par 15 voix pour.

3. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 26 JUIN 2020

Madame ROTH Lucile donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 26 juin 2020.

Le Conseil Municipal prend acte.

4. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE EN DATE DU 26 JUIN 2020

Madame ROTH Lucile donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Primaire en date du 26 juin 2020.

Le Conseil Municipal prend acte.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL – MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour), autorise Monsieur le Maire :

- de faire une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL concernant la création d'une « Maison des Arts et de la Culture »

Plan de financement :

Montant des travaux HT	:	1 615 600,00 €
Subvention DETR/DSIL 35 %	:	565 460,00 €
Subvention Grand Est 20 %	:	323 120,00 €
Subvention Département 20 % (Ambition Moselle)	:	323 120,00 €
CASC 5 %	:	80 780,00 €
Autofinancement	:	323 120,00 €

- à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

6. ETAT DE PREVISIONS DES COUPES 2021

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention :

- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2021.

• Coupe parcelles : 18 et 19

- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).

- Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)

- le Conseil Municipal confie l'exploitation des coupes à l'O.N.F. entrepreneur
- les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat

- Bois de chauffage non façonné :

- le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
- le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13,50 €/stère.

- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 6 933,50 € HT et autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer les devis correspondant à ces travaux.